



Aux membres du SEHY

## Objet : COVID-19 FERMETURE DES ÉCOLES JUSQU'AU 30 MARS 2020 (Troisième message)

Mesdames, Messieurs,

En conférence de presse, le premier ministre Legault a annoncé la fermeture des écoles jusqu'au 30 mars 2020. La situation sera évaluée d'ici là.

Le ministre Roberge (Éducation) a également annoncé que les enseignants ne feraient pas de télétravail. Vous n'avez donc pas à préparer ou à envoyer des travaux pour vos élèves qui sont à la maison.

Nous recevons énormément de questions par rapport à la rémunération des enseignants durant la fermeture des écoles. Une représentante de la CSVDC m'a confirmé que les enseignants sous contrat à temps plein ou à temps partiel seront assurément payés. Pour les autres catégories d'enseignants (contrat à la leçon, suppléants et taux horaire), le SEHY ne dispose pas d'information pour l'instant. Nous vous ferons un suivi dès que cela sera possible.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

La présidente,

SV/mep Sophie Veilleux